

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

N° 2019-58

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/CS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	46
	Dont 3 procurations
Votes pour :	46
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	14 mai 2019

**Présents votants (43)** : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

**Titulaires absents non représentés (18)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, CASCARRE Victor.

**Procurations (3)** : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri  
POME Maryse à NARS Aline

**OBJET** : OPAH – Avenant  
prestation supplémentaire  
marché SOLIHA

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la proposition d'avenant de SOLIHA, bureau d'études en charge du suivi de l'OPAH des vallées d'Aure et du Louron, d'une durée de 6 mois (du 11/04/2019 au 10/10/2019) pour proroger l'opération dans l'attente d'un nouveau marché.

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 – article 139,

Vu le marché passé avec la Société SOLIHA en application de la délibération n°2017-115 du conseil communautaire du 20 Juillet 2017,

Vu les conclusions de la CAO réunie le 21 mai 2019,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- de proroger la mission de suivi animation OPAH, en reprenant la même tarification que celle appliquée au marché échu le 10/04/2019.

Part forfaitaire : 6 180€ht, soit 7 416€ttc

Part variable (décompte par dossier/mois) : 400€ht, soit 480€ttc

- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU